



## Conseil pour démission avec un cdi

Par **authomas**, le **09/02/2010** à **12:42**

bonjour,  
je suis à la recherche d'un emploi. J'ai envoyé plusieurs C.V dans différentes entreprises, j'ai donc eu un entretien d'embauche mais dans la société la plus éloignée de toute celle où j'avais postulé. Mon dossier a été accepté par la DRH et je dois commencer jeudi 11 Février. J'ai reçu aujourd'hui un autre appel pour un entretien dans une société plus proche qui m'arrangerai mieux, mais sans certitude d'être embauchée là bas et je voulais savoir, si je signai un CDI dans la première, dès le premier jour, dans l'attente d'une réponse favorable de la deuxième ou de trouver mieux, aurai-je un mois de préavis à effectuer si je décide de partir? Ou pourrai-je démissionner sans délai? Avec quelles conditions? puis-je demander une période d'essai à l'employeur si lui avait décidé de m'embaucher directement?

Merci d'avance.

Cordialement.

Melle THOMAS

Par **sparte consulting**, le **09/02/2010** à **14:12**

Bonjour,

Pourriez vous nous donner le détail de ce que vous avez aujourd'hui signé, ainsi que le domaine de la société de laquelle vous démissionneriez?

Je vous invite par ailleurs à consulter notre article sur les engagements liés à la promesse d'embauche :

<http://www.sparte-consulting.com/editos.php>

Cdt

Par **authomas**, le **11/02/2010** à **13:12**

bonjour,

je n'ai encore rien signé et je travail dans la restauration en tant que serveuse.